

Ministère des Ressources Naturelles
(MINIRENA)



Union Internationale pour la
Conservation de la Nature (UICN)



**ATELIER NATIONAL SUR LE SUIVI DU PROCESSUS D'APPLICATION DES
LEGISLATIONS, DE LA GOUVERNANCE ET DU COMMERCE EN MATIERE FORESTIERE
(FLEGT)**



RAPPORT

KIGALI, le 23 avril 2009

TABLE DE MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES ACRONYMES	2
I. INTRODUCTION.....	3
II. DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
2.1 Cérémonies d'ouverture.....	4
2.2 Présentation des exposés.....	5
2.1 Rapport de suivi du processus de l'application des législation et de la gouvernance en Afrique (AFLEG) : Cas du Rwanda.....	5
2.2 Problématique de la mise en œuvre de la politique et lois en matière de gestion forestière.....	6
2.3 Politique et gouvernance forestière au Rwanda.....	7
2.4 Commerce et transport des produits forestiers au Rwanda.....	8
2.5 Processus AFLEG au Burundi.....	8
2.6 Partenariat pour la gouvernance forestière : le bois et ses méandres (RDC).....	9
2.3 Session plénière.....	10
2.4 Validation du rapport d'étude AFLEG et étapes à suivre.....	12
III.CLOTURE DE L'ATELIER.....	12
ANNEXE 1 : Allocution du Coordonnateur Régional Forêts de l'UINC.....	13
ANNEXE 2 : Allocution du Ministres des Ressources Naturelles.....	16
ANNEXE 3 : Présentation rapport de suivi du processus AFLEG-Cas du Rwanda par HABİYAMBERE Thaddée.....	21
ANNEXE 4 : Présentation Problématique de la mise en œuvre de la politique et lois en matière de gestion forestière au Rwanda par NYAMARERE Jean Claude.....	27
ANNEXE 5 : Présentation Politique et gouvernance forestière au Rwanda par HABIMANA Claudien.....	29
ANNEXE 6 : Présentation Trade of wood products in Rwanda and transportation..... par MIHIGO Augustin.....	32
ANNEXE 7: Présentation Processus AFLEG au Burundi par SABUMUKIZA Savin.....	37
ANNEXE 8 : Présentation Partenariat pour la gouvernance forestière : le bois et ses méandres (RDC) par MTANGALA LUMPU NSENGA.....	39
ANNEXE 9 : Liste des participants à l'atelier.....	43

LISTE DES ACRONYMES

ACNR	: Association pour la Conservation de la Nature au Rwanda
ADARWA	: Association des Artisans du Rwanda
AFED	: Amis des Forêts et de la Nature pour le Développement
AFLEG	: African Forest Law Enforcement and Governance
APER	: Association pour la Protection de l'Environnement au Rwanda
ARDI	: Association Rwandaise pour le Développement Intégrée
ARECO	: Association Rwandaise des Ecologistes
CARPE	: Central African Regional Program for Environment
CEFDHAC	: Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
EAC	: East African Community
ENAFOR	: Entreprise pour l'Agriculture et Forêt
FFN	: Fonds Forestier National
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GAT/GACP	: Great Ape Trust/Gishwati Area Conservation Program
ISAR	: Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
LLS	: Livelihoods and Landscape Strategy
MINICOM	: Ministère du Commerce, Industrie, Promotion des Investissement, Tourisme et Coopératives
MINIRENA	: Ministère des Ressources Naturelles
MINITER	: Ministère de l'Intérieur
NAFA	: National Forestry Authority
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORINFOR	: Office Rwandais d'Information
ORTPN	: Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux
PAB	: Protected Area Biodiversity
PACO	: Programme d'Afrique Centrale et de l'Ouest
PAFOR	: Projet d'Aménagement Forestier
PAREF	: Projet d'Appui à la Reforestation du Rwanda
PIB	: Produit Intérieur Brut
RDB	: Rwanda Development Board
RDC	: République Démocratique du Congo
REMA	: Rwanda Environment Management Authority
RRA	: Rwanda Revenue Authority
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I. INTRODUCTION

Le Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA), en collaboration avec le Bureau Régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature-Programme d'Afrique Centrale et de l'Ouest (UICN-PACO), a organisé le 23 avril 2009 à Kigali, un atelier national sur le suivi du processus de l'application des lois, de la gouvernance et du commerce en matière forestière.

L'atelier a regroupé une cinquantaine de participants issus notamment de l'Administration, de la Société civile (ONGs nationales et internationales, bailleurs de fonds et Organismes internationaux, ...), du Secteur privé, des représentants œuvrant dans le secteur forêt-environnement des pays voisins (Burundi et RDC) et de l'UICN-PACO.

Tout en ayant l'objectif principal de faire la validation du rapport élaboré par un Consultant national sur le suivi du processus d'application des législations et de la gouvernance en matière forestière au Rwanda, l'atelier s'est également penché sur l'examen de l'état actuel de la mise en œuvre des lois, de la gouvernance et du commerce pour les ressources forestières.

Les travaux se sont déroulés selon les articulations suivantes :

1. Cérémonies d'ouverture
2. Présentation de 6 exposés
 - Rapport de suivi du processus d'application des législations et de la gouvernance en matière forestière ;
 - Etat de la mise en œuvre de la politique et lois en matière de gestion forestière ;
 - Etat de la gouvernance des ressources forestières ;
 - Etat du transport et du commerce des produits forestiers ;
 - Expériences dans la mise œuvre du processus AFLEG au Burundi ;
 - Expériences dans la mise œuvre du processus AFLEG en RDC.
3. Session plénière et Recommandations
4. Validation du rapport d'étude AFLEG
5. Clôture

II. DEROULEMENTS DES TRAVAUX

2.1 Cérémonies d'ouverture

Cette cérémonie a été marquée par deux allocutions importantes, celle du Coordonnateur Régional du Programme Forêts à l'UICN-PACO, Mr Cléto NDIKUMAGENGE et celle de son Excellence le Ministre des Ressources Naturelles, Mr Kamanzi Stanislas, prononcée par son Directeur de la Planification et Renforcement des Capacités, Mr SAFARI Patrick, suite à son empêchement de dernière minute.

Au nom du Directeur Régional de l'UICN-PACO, le Pr Aimé NIANOGO, Mr Cléto NDIKUMAGENGE, a remercié le Gouvernement Rwandais à travers son Ministre des Ressources Naturelles qui s'est impliqué pour l'organisation de l'atelier FLEGT dans les bonnes conditions.

Il a annoncé qu'en octobre 2008, l'UICN a adopté à Barcelone son programme quadriennal 2009-2012 dont les stratégies de mise en œuvre sont la génération et la diffusion des connaissances sur la conservation de la biodiversité, la gouvernance à tous les niveaux et l'habilitation des parties prenantes (empowment en Anglais). Mr Cléto a mis l'accent sur le fait que cet atelier rentrait ainsi dans la droite ligne des stratégies de l'UICN surtout celles relatives à la Gouvernance.

En vue de garantir une meilleure visibilité de l'UICN au Rwanda et d'appuyer la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de la gestion des ressources naturelles, le Coordinateur Régional du Programme Forêts a informé qu'une convention de collaboration est en cours de négociation entre l'UICN et le Ministère en charge des ressources naturelles.

Mr Cléto Ndikumagenge a souligné que cette Convention mettra en exergue à juste titre le rôle des initiatives facilitées par l'UICN notamment les programmes CARPE et LLS déjà en cours dans le pays.

S'agissant de l'atelier FLEGT organisé au Rwanda, il a reconnu son importance capitale car il va permettre de passer en revue les synergies et peut être les incohérences entre les différentes législations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, y compris les ressources forestières.

Le Coordinateur Régional du Programme Forêts à l'UICN-PACO a enfin terminé son allocution en insistant sur la synergie entre les partenaires et les initiatives qui travaillent pour l'amélioration de la gouvernance forestière. Il a ainsi souhaité vivement que le forum de la CEFDHAC récemment mis en place puisse jouer ce rôle de « creuset d'idées » et « parlement de la conservation » où toutes les parties prenantes (société civile, parlementaires, représentants de l'administration...) travaillent ensemble pour trouver des stratégies adéquates à la bonne gouvernance des ressources.

En ouvrant les travaux de l'atelier « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » avec l'allocution de S.E. Mr le Ministre des Ressources Naturelles, Mr SAFARI Patrick a évoqué les efforts consentis sur le plan national et international pour la résolution des problèmes inhérents à la gestion des ressources forestières. A titre d'exemples, il a mentionné la Conférence Ministérielle AFLEG tenue à Yaoundé en septembre 2006 et l'implication récente des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) au processus FLEGT notamment avec l'organisation du 1^{er} Forum consultatif des pays de l'EAC à Arusha (Tanzanie) en septembre 2006 et la réunion des Directeurs et Experts de ces mêmes pays à Nairobi (Kenya) en octobre 2008.

Au niveau national, le Directeur de la Planification et Renforcement des Capacités au MINIRENA a tracé l'évolution de la mise en application des législations et de la gouvernance des ressources forestières depuis l'époque coloniale jusqu'à l'heure actuelle en mettant en exergue les résultats acquis et les contraintes vécues. C'est à ce titre qu'il a annoncé comme un des processus importants en cours dans le pays, la révision de l'ancienne loi encore en vigueur n° 47/1988 du 5 décembre 1988 portant organisation du régime forestier au Rwanda.

Considérant que les pays de l'EAC dont le Rwanda est membre à part entière sont dans le processus d'élaboration du Plan d'action FLEGT, Mr Safari a demandé aux participants de profiter de cet atelier d'une part pour mieux valider le rapport national sur le processus d'application des lois forestières et gouvernance élaboré par le Consultant national et d'autre part, pour formuler des recommandations pertinentes à l'égard des besoins ressentis par rapport à ce futur document.

Enfin, au nom du Ministre des Ressources naturelles, Mr SAFARI a adressé des remerciements à toutes les parties prenantes ayant délégué leurs représentants pour participer à l'atelier et en particulier, à l'endroit de l'UICN pour l'appui à son organisation.

2.2 Présentation des exposés

2.2.1 Rapport de suivi du processus de l'application des législations et de la Gouvernance en Afrique (AFLEG) : Cas du Rwanda

Mr HABIYAMBERE Thaddée, Consultant national ayant élaboré le document avec l'appui de l'UICN, a fait la présentation du rapport (50 pages) suivant sa structure qui comprend seize chapitres.

Après avoir donné le contexte général du processus AFLEG ainsi que la situation socio-économique en rapport avec les ressources forestières du pays, l'évolution de la couverture forestière du pays fut présentée.

Cette couverture forestière composée de forêts naturelles (parcs et réserves forestières), de plantations forestières et d'arbres agroforestiers dans les champs a connu des régressions de superficies importantes entre **1960** et **2007**, soit environ une réduction de **64%** en cet espace de **47ans**. Les causes de cette perte de superficies forestières sont notamment imputables à l'insuffisance de l'application du cadre légal et aux faiblesses institutionnelles.

Au niveau de l'analyse du cadre légal et de la gouvernance des ressources forestières, l'orateur a donné la situation en termes d'acquis et contraintes au cours des 3 époques suivantes : Coloniale (avant 1962), après l'indépendance (1962-1994) et après le génocide (de 1995 à maintenant). Deux lois en vigueur ayant beaucoup d'impacts sur la gestion des ressources forestières ont mérité des analyses approfondies ; il s'agit de la Loi n° 47/1988 du 5/12/1988 portant organisation du régime forestier au Rwanda et de la Loi n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement.

Mr HABIYAMBERE a fait état du niveau de satisfaction de la mise en œuvre du processus AFLEG au Rwanda tout en mettant l'accent sur la perception du pays ainsi que celle des autres parties prenantes. Les possibilités de financements internes et externes du processus FLEGT ainsi que des actions concrètes et innovatrices entreprises au niveau d'application des lois et gouvernance des ressources forestières ont été passées en revue avec mention de points critiques et actions prioritaires à moyens termes.

S'agissant de la conclusion et des suggestions du rapport, l'orateur en a fait le résumé où apparaît les principales recommandations suivantes: *(i) accélérer la révision de l'ancienne loi forestière de 1988, (ii) mener les campagnes d'information sur le processus FLEGT à l'égard des bénéficiaires, (iii) maîtriser les mécanismes de financements du processus AFLEG pour mieux en tirer partie, (iv) établir un point focal FLEGT au Rwanda et enfin (v) évaluer les réformes mises en œuvre dans le pays pour mesurer leurs impacts sur la gestion des ressources forestières.*

2.2.2 Problématique de la mise en œuvre de la politique et lois en matière de gestion forestière

Mr NYAMARERE Jean Claude, Directeur Général a.i. de National Forestry Authority (NAFA), a commencé son exposé par un survol sur le contexte général du secteur forestier. Il a ensuite présenté les grands défis de la mise en œuvre des lois et politiques forestières au Rwanda qui sont notamment la pression démographique et l'exiguïté des terres arables, la sous-estimation de l'importance économique des forêts, les politiques et lois forestières moins adaptées aux conditions du moment, les faiblesses institutionnelles et le faible financement du secteur forestier.

Une série de mesures à prendre pour faire face aux différents défis ont été mentionnées par l'orateur, il s'agit notamment *d'encourager l'agroforesterie, le sylvopastoralisme et la foresterie urbaine, de réaliser les études sur l'importance économique des forêts, de mettre en place une stratégie de communication du secteur forestier, de réformer la loi et la politique forestière, de promouvoir la gestion des boisements publics par les privés, d'assurer le renforcement du Fonds Forestier National et encourager la mise en place des Fonds Forestiers des Districts et enfin, de renforcer la coopération régionale et internationale.*

2.2.3 Politique et gouvernance forestière au Rwanda.

Mr HABIMANA Claudien, Directeur du Projet d'appui à la Reforestation (PAREF), a fait cet exposé structuré en quatre points : (i) problématique forestière au Rwanda, (ii) objectifs de la politique forestière, (iii) stratégies de mise en œuvre et (iv) Institutions du secteur forestier.

Selon l'orateur, les grands problèmes du secteur forestier sont *(i) la surexploitation des forêts caractérisée par des coupes illicites dans les boisements et des gaspillages au niveau de l'utilisation, (ii) la sous-estimation de la valeur économique du bois, (iii) la mauvaise distribution des forêts dans le pays avec le surplus à l'Ouest et beaucoup moins à l'Est, (iv) les ressources forestières insuffisantes par rapport aux besoins de la population (moyenne de 0,059 ha/famille), (v) l'utilisation inadéquate des ressources forestières, (vi) l'insuffisance des terres à reboiser devant l'objectif de faire passer les superficies des forêts de 20% en 2007 à 30% en 2020 et enfin (vii) le sous-financement du secteur forestier (environ 100 millions de Frw en 2003 et 450 millions de Frw en 2008).*

Autour de l'objectif global de Faire de la foresterie un des piliers de l'économie et de la viabilité écologique nationale, Mr HABIMANA a présenté six objectifs spécifiques de la politique forestière parmi lesquels s'identifie celui d'améliorer la gestion des ressources forestières existantes par l'actualisation des lois et règlements.

Comme stratégies de la mise œuvre de la politique forestière, l'orateur a ciblé ce qui suit : *(i) l'opérationnalisation du NAFA et du FFN, (ii) l'actualisation de la loi forestière, (iii) l'élaboration du Plan Forestier National, (iv) la décentralisation progressive de la gestion des ressources forestières, (v) la facilitation des investissements dans le secteur, (vi) l'amélioration de la coordination du secteur forestier et (vii) la promotion de la recherche forestière.*

S'agissant enfin de la gouvernance dans le secteur forestier, Mr Claudien HABIMANA a souligné le rôle clé des institutions suivantes : *le Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA) comme tutelle national, l'Office National des Forêts (NAFA) responsable de la coordination et du suivi de la mise œuvre des activités, le Département de la recherche forestière à l'ISAR, les Districts*

responsables des opérations au niveau décentralisé, les secteurs chargés de l'animation et protection des forêts et enfin, les Comités de l'environnement à tous les niveaux.

2.2.4 Commerce et transport des produits forestiers

Dans l'introduction, Mr MIHIGO Augustin, Cadre forestier de la NAFA, a commencé l'exposé de ce thème en signalant l'existence de deux natures de commerce de produits forestiers au Rwanda ; à savoir le marché national et le commerce international. Au niveau national, la loi forestière n° 47/1988 du 5/12/1988 portant organisation du régime forestier influence le commerce des produits forestiers par une réglementation des permis de coupe et de transport de bois tandis qu'au niveau international, le commerce est régi par les seules lois et règlements du pays en matière d'importation et exportation.

Selon l'orateur, le marché local de produits forestiers se fait avec le charbon de bois, le bois de chauffe, le bois de sciage et les perches de bois pour construction. Le marché de charbon de bois qui représente le plus grand business dans les centres urbains était estimé en 2008 à 150 000 tonnes/an pour une valeur de 52.6 millions de Dollars US, soit environ 2 % du PIB.

S'agissant du commerce international en matière de produits forestiers, MIHIGO signale que le pays dépend à presque 100% des importations pour satisfaire ses besoins en matière de produits en bois manufacturés. Il importe notamment le papier, les produits de déroulage (triplex), les panneaux de fibres et certaines catégories de bois de sciage (Libuyu, Muvula, etc...) et à titre d'exemple, les coûts d'importations du papier ont varié de 20 à 90 000 millions de Frw/an durant la période des années 1994 à 1999. Les seules exportations en matière de produits forestiers pour le pays sont signalées vers l'Europe depuis 1999 pour le commerce de « Handcrafts » avec un revenu de l'ordre de 7 millions de Frw.

Enfin, Mr MIHIGO considère dans son exposé que le commerce des produits forestiers au Rwanda est déficitaire puisque d'une part, les ressources sont limitées et d'autre part, les technologies de transformation sont encore embryonnaires.

2.2.5. Processus AFLEG au Burundi

L'exposé de ce thème a été livré par Mr SABUMUKIZA Savin, Point Focal CARPE/UICN au Burundi. Dans l'introduction, Il a d'abord fait l'historique de la mise en place des lois forestières dans son pays et parlé de la signature et ratification accomplies de grandes conventions internationales à savoir celles des changements climatiques, de la diversité biologique et de la lutte contre la désertification.

L'orateur a montré comment son pays s'est beaucoup impliqué dans le processus AFLEG notamment par la participation à la réunion préparatoire de la conférence ministérielle sur AFLEG à Brazzaville en juin 2002, à la Conférence ministérielle sur l'AFLEG à Yaoundé en octobre 2003, à l'atelier régional sur l'application des législations et la gouvernance forestière en Afrique de l'Est à Nairobi au Kenya en octobre 2008 et à l'organisation du Forum national AFLEG à Bujumbura le 17 avril 2009.

Mr SABUMUKIZA a présenté une longue liste de contraintes et faiblesses dans la mise en application des législations forestières au Burundi dont notamment *(i) la législation forestière lacunaire avec absence de textes d'application, (ii) l'insuffisance de collaboration entre le Ministère en charge des forêts et l'environnement et les autres parties prenantes, (iii) l'octroi de concessions de certains boisements et aires protégées sans concertation avec les autorités forestières, (vi) l'implication faible des population dans la gestion forestière, (v) le manque d'alternatives au bois énergie, (vi) l'insuffisance des ressources financières et humaines en quantité et qualité, (vii) le manque d'intégration des lois forestières dans le code de procédure pénale et enfin, (viii) l'inexistence d'un point focal AFLEG.*

L'orateur a suggéré des recommandations allant dans le sens de trouver des solutions pour pallier aux différentes contraintes évoquées.

2.2.6 Partenariat pour la gouvernance forestière: le bois et ses méandres (RDC)

Ce thème livré par Mr MTANGALA Lumpu Nsenga, Coordinateur d'AFED et Point Focal LLS/RDC-Est, s'articule sur la situation de la forêt à l'Est de la RDC, les instruments disponibles pour la protection des forêts, les constats relevés et les sites des opérations, la contribution de LLS/UICN à la restauration de la gouvernance forestière à l'Est de la RDC et les recommandations.

D'après MTANGALA, les forêts naturelles et les plantations en RDC sont généralement caractérisées par une forte dégradation, les forêts des communautés et des aires protégées sont exploitées illicitement et les inventaires forestiers et la documentation de référence sont absents.

Il a signalé l'existence des opportunités pour faire la bonne gestion des forêts notamment la grande diversité des essences à usages variés, la présence de la loi forestière et la ratification faite de grandes conventions internationales dans le domaine, les activités intenses sur le terrain de partenaires dans le secteur forestier, l'existence des textes légaux basés sur les Codes forestier, minier et foncier et les services techniques d'Etat du secteur forestier pour vérifier l'application de la loi.

Malgré toutes ces dispositions, MTANGALA a cependant fait état de nombreux cas malheureux de constats relevés ; à savoir notamment la résurgence de beaucoup d'exploitants illicites sans dossiers, le non paiement des redevances forestières à l'Etat et irrégularité marquée par l'impunité, la non déclaration des données statistiques sur les activités forestières, l'ignorance de la mercuriale du bois par les exploitants, l'absence de concertation sur la filière bois entre propriétaires, exploitants, exportateurs, transformateurs et recycleurs et enfin, la fraude généralisée dans le secteur bois avec complicité multiforme et organisée.

L'orateur a suggéré des recommandations dans le cadre de chercher des solutions aux multiples problèmes notamment *(i) l'accélération de la publication et la mise en œuvre des mesures d'application du code forestier dont Dix neuf sont déjà promulguées, (ii) l'institutionnalisation de la certification du bois, des outils, des modes de coupe, de transport, de transformation et de recyclage et enfin, (iii) la mise à profit de la contribution du projet LLS/UICN à la restauration de la gouvernance forestière en RDC.*

2.3 Session plénière et recommandations

Une table ronde des participants a été organisée et sur la base des discussions et échanges enrichissants en plénière, des préoccupations majeures dans le cadre de la gestion des ressources forestières ont été abordées ; ce qui a suscité la formulation des recommandations suivantes:

- Les activités à faire au cours de la Semaine de l'Arbre célébrée chaque année dans le pays doivent faire l'objet d'une planification préalable et l'on doit instaurer à tous les niveaux un système solide de suivi-évaluation des actions effectuées ;
- La loi mettant en place l'Office National des Forêts (NAFA) lui confère toute la responsabilité de suivi et de la mise en œuvre des activités du secteur forestier dans le pays, il est par conséquent urgent de lui doter des moyens humains, matériels et financiers requis pour s'acquitter de cette responsabilité importante ;
- Au niveau des législations forestières et environnementales existantes, il est nécessaire et urgent de mettre en place les mesures requises pour la mise en application de ces lois. Ici il a été suggéré que les textes d'application à produire puisse tenir compte des consignes de certains articles de la Constitution nationale qui demandent que la place de la Femme et des Jeunes soit montrée ;
- Une stratégie nationale de communication des textes de lois et règlements en matière de gestion de ressources forestières doit rapidement être mise en place et communiquée à toutes les parties prenantes ;

- Les stratégies d'implication des populations dans la gestion des boisements du pays doit faire l'objet de développement et de concrétisation. A cet effet, des incitations de toute nature sont à tester, notamment les concepts de « sharing revenues » et de forêts communautaires ;
- Le rôle important joué par les forêts dans l'économie Rwandaise doit être bien démontré avec des chiffres exacts pour éviter de continuer à les minimiser par des appréciations qualitatives avec les conséquences que cela peut entraîner sur les décisions à prendre à leur égard;
- Comme le Parc National de Nyungwe est sous la gestion directe de l'ORTPN/RDB tandis que la zone tampon de ce Parc comportant des plantations forestières (à majorité pins) est placée sous la responsabilité de gestion directe par le Ministère des Ressources Naturelles, il a été recommandé que ces deux institutions puissent se concerter souvent sur les mesures de gestion à prendre pour éviter éventuellement des effets indésirables sur l'un ou l'autre de ces sites ;
- Le suivi de la mise en application des lois et règlements en matière forestière est un processus qui requiert beaucoup de ressources humaines dont le Ministère en charge ne dispose pas encore ; il a été recommandé que les possibilités d'utilisation des ressources des autres institutions (ONGs, Districts, Secteurs, etc...) soient maximisées au profit de la protection et la conservation de ce patrimoine ;
- En vue d'intéresser la population à créer davantage de nouvelles plantations privées et les opérateurs économiques à s'investir dans les activités forestières, l'on a recommandé que le Ministère en charge des forêts puisse examiner comment éviter certaines tracasseries observées dans l'octroi des permis de coupe et de transport de bois ;
- Un bon nombre de services environnementaux offerts par certains écosystèmes (forêts et autres) étaient jusqu'à présent gratuits (fourniture de l'eau, de l'air sain, etc...) pendant que les bénéficiaires continuent d'en tirer des ressources financières (ex, usines à thé et autres). Les participants ont recommandé des études à mener en vue d'examiner les possibilités de faire payer ce genre de services et déposer l'argent dans le Fonds de l'environnement institué par la Loi n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement.

2.4 Validation du rapport d'étude AFLEG et étapes à suivre

Après avoir donné toutes leurs observations au Consultant national afin de les intégrer directement dans le document, les participants ont fait une déclaration unanime selon laquelle ils sont très satisfaits du « **Rapport de Suivi du Processus de l'Application des Législations Forestières et de la Gouvernance en Afrique (AFLEG) – Cas du Rwanda** ».

Un délai maximum de **15 jours** a été donné au Consultant pour faire cette intégration d'observations après lesquels le rapport devra être remis au Ministre des Ressources Naturelles pour une suite appropriée.

III. CLOTURE DE L'ATELIER

Au nom de S.E. Mr le Ministre des Ressources Naturelles, Mr Frédéric MUNYANSANGA, haut cadre forestier à ce même Département, a prononcé le mot de clôture en remerciant tous les participants de leur patience et des efforts fournis dans le cadre des résultats obtenus durant cet atelier.

Faisant la promesse de transmettre à S.E. Mr le Ministre le compte rendu de tout le déroulement de l'atelier ainsi que des recommandations y formulées, Mr Munyansanga n'a pas hésité de livrer à tous les participants sa conviction selon laquelle le Ministère des Ressources Naturelles ne ménagera aucun effort pour trouver des voies et moyens de mettre en œuvre les recommandations suggérées et les actions du processus FLEGT déjà lancées au niveau de l'EAC.

ANNEXE 1**Allocution du Coordonnateur Régional Forêts de l'UINC à l'occasion de
l'ouverture de l'atelier**

Kigali, le 23 avril 2009

- **Monsieur le Représentant du Ministre des Ressources Naturelles,**
- Honorables Parlementaires,
- Chers partenaires au développement,
- Distingués participants,
- Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir d'être ici ce jour au Rwanda à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'atelier national sur le processus d'application des lois forestières au Rwanda. Même si j'étais venu pour une autre mission, les circonstances ont fait que je sois à Kigali aujourd'hui.

Au nom de notre Directeur Régional, le Pr Aimé Nianogo, je voudrais une fois de plus remercier le Gouvernement Rwandais à travers son Ministre des Ressources naturelles qui s'est impliqué personnellement pour que cet atelier soit organisé dans les bonnes conditions.

Notre organisation, l'Union internationale pour la conservation de la Nature, a adopté en octobre 2008 à Barcelone son programme quadriennal 2009-2012 dont les stratégies de mise en œuvre sont la génération et la diffusion des connaissances sur la conservation de la biodiversité, la gouvernance à tous les niveaux et l'habilitation des parties prenantes (empowment en Anglais). Cet atelier rentre donc dans la droite ligne des stratégies de l'UICN surtout celles relatives à la Gouvernance

En vue de garantir une meilleure visibilité de notre organisation au Rwanda et d'appuyer la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de la gestion des ressources naturelles, une convention de collaboration est en cours de négociation entre l'UICN et le Ministère en charge des ressources naturelles.

L'objectif de cette collaboration est d'apporter un appui au développement et à la mise en œuvre de la politique forestière et environnementale de la République du Rwanda par le MINIRENA et l'UICN-PACO dans le cadre de plusieurs axes stratégiques y compris la gouvernance.

Cette convention viendra formaliser les actions que l'UICN mène depuis un certain temps au Rwanda notamment l'initiative Parcs pour la Paix dans les pays des Grands Lacs, le Programme CARPE qui appuie les activités diverses sur les réformes forestières, la promotion des activités génératrices de revenus et de lutte contre la pauvreté.

Aussi, dans le cadre de l'initiative LLS (Livelihoods landscape strategy) facilité par l'UICN, quelques activités sont en cours de réalisation ou seront menées en 2009. Il s'agit entre autres de la réalisation de l'étude sur les lois forestières au Rwanda dont la validation sera faite aujourd'hui, la promotion du dialogue transfrontalier entre les gestionnaires des Parcs Nationaux de la Nyungwe et de la Kibira, la réalisation d'une étude sur l'élaboration du plan d'aménagement du Bassin versant du lac Kivu et de la Rusizi en étroite collaboration avec Helpage, l'organisation avec FPP de la conférence sur l'implication des communautés locales à la gestion des aires protégées, la réalisation d'une étude en collaboration avec IRST sur la promotion du Moringa, la promotion de la loi forestière au niveau des communautés...

Monsieur le Représentant du Ministre

Honorables parlementaires

Mesdames,

Messieurs

Les études menées au niveau international ont prouvé que dans certains pays, plus 90% du bois commercialisées proviennent des sources illégales. Il a été prouvé également qu'il ya un lien très fort entre l'amélioration de la gouvernance en général et la gouvernance forestière en particulier et l'amélioration du bien être des communautés et vice versa. Le processus FLEG n'est donc pas un processus isolé d'application des lois uniquement, mais il a des implications sur les droits des

communautés rurales et pauvres, l'équité et le partage des bénéfices issues de la gestion des ressources.

La vision de notre organisation en cette matière est que le processus FLEG peut devenir un déclencheur des autres processus de mise en place et de mise en œuvre des réformes forestières.

Pour le cas particulier du Rwanda, cet atelier revêt une importance capitale car il permet de passer en revue les synergies et peut être les incohérences entre les différentes législations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, y compris les ressources forestières.

Il permet aussi de favoriser les échanges entre les autres pays avec qui le Rwanda a des échanges intenses à savoir le Burundi et la RDC. A cet effet, je me réjouis que nos collègues travaillant pour LLS en RDC et pour CARPE au Burundi sont parmi nous à cette occasion car le Burundi a organisé le même atelier le 17 avril 2009 et la RDC compte organiser une consultation pareille avec les parlementaires dans un proche avenir.

Ceci met en exergue à juste titre le Rôle des initiatives facilitées par l'UICN comme LLS, CARPE comme un programme fédérateur entre les pays et leurs écosystèmes.

Avant de terminer, je voudrais insister sur la synergie entre les partenaires et les initiatives qui travaillent pour l'amélioration de la gouvernance forestière et souhaite vivement que le forum de la CEFDHAC récemment mis en place puisse jouer ce rôle de « creuset d'idées » et « parlement de la conservation » où toutes les parties prenantes (société civile, parlementaires, représentants de l'administration...) travaillent pour trouver des stratégies pour l'amélioration de la gouvernance.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier le Gouvernement des Pays Bas qui à travers l'initiative LLS a permis que cet atelier soit organisé.

Je remercie aussi le point focal CARPE pour son engagement personnel à l'organisation dudit atelier.

Je vous Remercie

ANNEXE 2**Allocution du Ministre des Ressources Naturelles lors de l'ouverture de l'atelier national du « Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) » organisé à Kigali le 23 avril 2009**

Mesdames, Messieurs,

En vous souhaitant la bienvenue aux assises de l'atelier national intitulé « Forest Law Enforcement, Governance and Trade », FLEGT en sigle, je voudrais vous adresser mes vifs remerciements de ce que votre présence témoigne de l'intérêt que vous accordez aux questions de l'environnement et surtout de la conservation et la gestion durable des ressources forestières de notre pays.

Avec le processus FLEGT qui n'est rien d'autre que le suivi régulier de la mise en application des lois, de la gouvernance et du commerce en matière de ressources forestières, il est satisfaisant de constater que durant les dernières années, beaucoup d'efforts ont été consentis au niveau international dans le cadre de la résolution des problèmes inhérents à ces différents secteurs. Par exemple :

- en 1998, les pays du G-8 ont lancé un programme d'action sur les forêts pour la mise en œuvre des lois et gouvernance dans les pays de l'Asie de l'Est ;**
- en octobre 2003, la conférence Ministérielle dénommée « African Forest Law Enforcement and Governance », en sigle AFLEG s'est tenue à Yaoundé au Cameroun et a adopté une déclaration ainsi qu'un plan d'action dans ce domaine ;**
- en septembre 2006, a été organisé à Arusha en Tanzanie, sous les auspices de l'East African Community, EAC en sigle, « le 1^{er} Forum consultatif de l'Afrique de l'Est sur les forêts » en vue d'échanger sur certains problèmes rencontrés au niveau de la gouvernance et de l'application des lois, notamment en ce qui concerne le braconnage, le commerce illégal des produits forestiers en zones transfrontalières et la faiblesse des institutions nationales en matière de capacités pour harmoniser le cadre légale et politique et pour assurer la collecte de données et partager les informations actualisées ;**

- **et enfin, en octobre 2008, à Nairobi au Kenya, s'est tenue une réunion des Directeurs et Experts forestiers des pays de l'EAC dont les principaux résultats furent entre autres le choix des thèmes prioritaires pour le Plan d'action du processus « Forest Law Enforcement, Governance and Trade » à mettre en œuvre dans cette sous-région ainsi que l'établissement d'une feuille de route pour sa rédaction.**

Mesdames et Messieurs,

Si le jargon FLEGT semble ne pas être familier pour la majorité des personnes dans notre pays, ceci ne signifie pourtant pas que ce processus n'y a pas été mis en œuvre depuis bien des années avec des résultats bien diversifiés.

En effet, depuis l'époque coloniale, les réserves forestières comme ceux de Nyungwe et Gishwati ainsi que les aires protégées des Parcs Nationaux des Volcans et de l'Akagera avaient été instaurées par des cadres légaux notamment les décrets et les ordonnances.

Avec la période d'après l'indépendance, le secteur forestier a principalement été régi par la loi organique n° 47/1988 du 5 décembre 1988 portant organisation du régime forestier au Rwanda ; il s'agit d'une loi encore en vigueur dont on observe pour le moment certaines imperfections suite à la caducité de certains articles étant donnés beaucoup de changements survenus dans le pays après la guerre et le génocide.

Mesdames et Messieurs,

Dans cette période contemporaine, malgré les multiples problèmes que vous connaissez tous, des efforts énormes ont été réalisés par le pays pour ce qui concerne la mise en place d'un cadre légal et de gouvernance appropriés pour la gestion des ressources forestières. Il y a lieu de mentionner notamment :

- **La loi organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda, qui constitue une bonne référence pour la bonne gestion de nos ressources forestières ;**

- **La loi organique n° 02/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda ; qui a déterminé bien les modalités d'utilisation et de gestion de la terre incorporant aussi les forêts ;**
- **La loi n° 22/2005 du 22/11/2005 portant création du Parc National de Nyungwe ; qui a apporté des solutions aux problèmes de protection et conservation de ce qu'était l'ancienne forêt de Nyungwe ;**
- **La politique forestière adoptée par notre Gouvernement d'Union Nationale depuis 2004 et dont l'objectif global est de faire de la foresterie un des piliers de l'économie et de la viabilité écologique nationale ;**
- **Et enfin, la politique de développement axée sur la vision 2020 qui repose sur des piliers solides et des domaines transversaux dont la protection de l'environnement comme pierre angulaire pour un développement durable.**

S'agissant de la gouvernance des ressources forestières, pour ne citer ici que quelques exemples, deux institutions ont été créées par des lois en 2006 et en 2008; il s'agit respectivement de l'Office Rwandais de Protection de l'Environnement, REMA en sigle et de l'Office de Gestion et de Promotion des Forêts, NAFA en sigle.

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère des Ressources Naturelles dans sa mission d'assurer le suivi et la mise œuvre de la bonne gestion des ressources naturelles du pays, y compris bien évidemment les ressources forestières, un bon nombre d'actions ont été réalisées et d'autres sont en cours avec l'appui de différents partenaires.

Sans prétendre être exhaustif dans l'énumération, vous me permettez, *Mesdames et Messieurs* de ne mentionner qu'ici les quelques activités susceptibles d'avoir rapport avec la mise œuvre du processus FLEGT ; il s'agit notamment :

- **de l'inventaire par cartographie forestière à l'échelle de 1/25.000 achevés depuis 2007 sous l'appui financier de l'Ambassade des Pays-Bas ;**
- **du processus bien avancé d'établissement des Plans Forestiers de Districts avec l'appui de différents bailleurs de fonds à travers les projets et institutions comme la FAO, le PAFOR, le DEMP et le PAREF ;**

- **du processus en cours de faire l'évaluation nationale de l'état de l'environnement au niveau de REMA ;**
- **Et du processus en cours de révision de la Loi forestière de 1988 avec les appuis techniques et financiers mis a disposition par le projet PAFOR financé par la Banque Africaine de Développement, le projet PAREF financé par le Royaume de Belgique et le Programme Régional d'Afrique Centrale, CARPE en sigle, financé par l'USAID ;**

Par ailleurs, nous savons bien que d'autres institutions du pays ne ménagent aucun effort pour développer des outils susceptibles d'assurer le bon suivi et mettre en œuvre le processus FLEGT, notamment :

- **La politique de partage de revenus issus du tourisme dans les 3 Parcs Nationaux avec la population conçue et mise en œuvre par l'ORTPN se trouvant actuellement dans le RDB ;**
- **Et enfin, le processus de suivi-évaluation des impacts environnementaux réalisé au sein de la nouvelle institution de RDB**

Mesdames et Messieurs,

Le processus FLEGT, en d'autres mots, le suivi de la mise œuvre des lois forestières, de la gouvernance et des activités relatives au transport et commerce des produits forestiers, a beaucoup d'implications qui vont au-delà du territoire national si l'on considère par exemple les aspects concernant le braconnage, l'exploitation et commerce de bois illégaux et la corruption pouvant résulter des transactions de ces différents produits.

C'est pour ainsi dire que notre pays a bien besoin d'appuyer, comme mentionner précédemment, le processus FLEGT en cours de développement dans les pays de l'espace l'EAC dont nous sommes maintenant membre à part entière.

En vue de préparer la mise en place d'un Plan d'action FLEGT commun à tous les pays membres de l'EAC, à part le Rwanda et le Burundi récemment rentrés dans cette union, les autres pays ont déjà fait une évaluation de l'état national au niveau de leur mise en œuvre des lois forestières, de la gouvernance de ces ressources et des aspects liés au commerce des produits forestiers.

Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier national FLEGT a pour ainsi l'objectif de rassembler également toutes les informations sur l'état de mise œuvre de ce processus dans notre pays et de pouvoir dégager des recommandations pertinentes dont certaines pourront même aider à l'établissement du Plan d'Action FLEGT au niveau de l'EAC.

Pour cela, il vous a été mis à disposition un document de travail intitulé : « Rapport de suivi du processus de l'application des législations forestières et de la gouvernance en Afrique, AFLEG en sigle, : Cas du Rwanda ». Vous êtes donc loïsibles d'amender et adopter ce rapport élaboré par un expert national, d'intégrer toutes les observations et positions en tenant comptes de toutes les parties prenantes présentes ; à savoir l'administration, la société civile et le secteur privé et enfin, vous pourrez définir les grands axes.

Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer, qu'il me soit permis, de remercier l'Union Internationale pour la conservation de la NATURE, UICN en sigle, pour son appui dans le cadre de la disponibilisation du document de travail ci-haut cité et de son appui logistique pour l'organisation du présent atelier.

Enfin pour clore, je me dois d'exprimer mes remerciements à l'endroit de tous les participants ayant répondu volontairement à notre invitation, qu'ils soient des institutions gouvernementales, des Organisations nationales et internationales et des opérateurs privés.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux de l'atelier national FLEGT.

Je vous remercie.

Kigali, le 23 avril 2009

Kamanzi Stanislas

Ministre des Ressources Naturelles

ANNEXE 3**Rapport de suivi du processus de l'application des législations forestières et de la gouvernance en Afrique (AFLEG)****Cas du Rwanda****(Présentation powerpoints par HABİYAMBERE Thaddée,
Focal Point CARPE/UICN)****CONTENU**

- Introduction
- Contexte général
- Processus AFLEG et niveau d'implication du Rwanda
- Contexte socio-économique en rapport avec le secteur forestier
- Situation de la Couverture forestière
- Cadre légal et gouvernance des ressources forestières
- Impacts de lois et politiques sur les droits des communautés
- Niveau de satisfaction de la mise en œuvre de la déclaration AFLEG
- Perception du pays par rapport aux efforts fournis par les parties prenantes
- Actions concrètes et initiatives novatrices entreprises
- Points critiques et actions prioritaires à moyens termes
- Niveau de satisfaction vis-à-vis des intérêts et obligations mutuelles des parties
- Financements internes et externes
- Conclusions et recommandations

Introduction

- Importance du processus AFLEG: niveaux national, pays transfrontaliers et pays producteurs et consommateurs
- Objectif de l'étude: Analyser l'état des ressources forestières, évaluer la mise en œuvre du processus d'application des législations et faire l'examen de la perception des parties prenantes

Contexte général

- Beaucoup de pays sont déjà ou en cours d'implication dans le processus FLEG:
- En 1998, le pays du G-8 ont lancé le programme de mise en œuvre des lois et gouvernance forestières dans les pays de l'Asie de l'Est;
- en septembre 2001, une conférence ministérielle FLEG des pays de l'Asie de l'Est tenue à Bali en Indonésie a adopté une déclaration;

- En octobre 2003, la Conférence ministérielle AFLEG des pays de l'Afrique a adopté une déclaration et un plan d'action;
- En septembre 2006, les pays de l'EAC ont tenu un forum consultatif sur les forêts et recommandé une réunion FLEG de haut niveau;
- En octobre 2008, réunion des Directeurs et Experts forestiers des pays de l'EAC pour examen des modalités de la mise en œuvre du processus FLEGT au sein de l'EAC

Processus AFLEG et niveau d'implication du Rwanda

- La COMIFAC appui le processus AFLEG et le Rwanda est signataire de son traité;
- Le Rwanda a participé à la réunion des Directeurs et Experts forestiers des pays de l'EAC tenu à Nairobi/Kenya en octobre 2008 ayant pour mission d'examiner les possibilités de mise en œuvre du processus FLEGT dans la communauté (Directeur Général NAFA et Consultant national UICN);
- Beaucoup d'exemples montrent que le cadre légal de gestion des ressources forestières et leur gouvernance sont parmi les priorités du pays

Contexte socio-économique en rapport avec le secteur forestier

- Le secteur forestier est sous-évalué dans sa contribution au PIB (0,6%) pendant que l'ensemble du secteur agricole est de 36,6% en 1998.
- Rôles socio-économiques importants : +90% de la population dépendent de l'énergie-bois, produits forestiers non-ligneux, emplois, etc...
- Rôles écologiques importants: séquestration du CO₂, régulation de l'hydrologie, protection des sols, facteur d'appui à l'agriculture,
- Commerce des produits forestiers: Sciages (planches et madriers), importations (produits de déroulage et bois de sciage), bois rond en milieu rural et charbon de bois.
- Le marché du charbon de bois 150 000 t/an; valeur 52 millions \$ US équivalent à 2% du PIB; sous-secteur équivalent environ au marché national d'électricité (55 millions \$ US) et plus que le marché de la valeur d'exportation du café (38 millions \$ US)

Situation couverture forestière

- Forêts naturelles (parcs et réserves forestières), boisements de plantations et arbres d'agroforesterie;
- Régression de superficies au fur des temps: 659 000 ha en 1960 et 240 746 ha en 2007; soit une réduction de 64% en 47 ans;
- Causes diverses de cette régression dont la non- application des lois et faiblesses institutionnelles

Cadre légal et gouvernance des ressources forestières

- Au niveau national, des réformes, des politiques et des législations forestières et environnementales mis en œuvre;

- Au niveau international, des conventions en rapport avec la gestion des ressources forestières et l'environnement adoptés et ratifiés. Seul le traité de la COMIFAC signé mais pas encore ratifié.

Cadre légal et gouvernances des ressources forestières (suite)

- Relatifs aux lois et autres dispositions légales
- 1. Période coloniale: Décrets- lois (PN Volcans et PN Akagera) et ORU (Réserves forestière Nyungwe et Gishwati)
- 2. Après l'indépendance: Décrets-lois (création de l'ORTPN), Arrêté Présidentiel (1981) modifiant l'ORU de création de Réserve de Gishwati (Projet GBK/BM), Loi forestière n° 47/1988 du 5/12/1 988 (actifs et lacunes), Protocole d'accord pour rapatriement des réfugiés et réinstallation des personnes déplacées déplacées
- 3. Après guerre et génocide: Constitution du 4 juin 2003 (institutionnalisation de la loi environnementale), Loi n° 04/2005 du 08/0 4/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement (actifs et passifs), Loi n° 22/2005 du 21/11/2005 portant création PN Ny ungwe (actif et passif)

Cadre légal et gouvernances des ressources forestières (suite)

Loi foncière n° 08/2005 du 14/07/2005 (actifs et passifs), Loi n° 16/2006 du 3/04/206 portant création de REMA et Loi n° 17/2008 du 20/06 /2008 portant création de NAFA

- Relatif à la gouvernance
- 1. Période coloniale: Activités du service forestier administrées par les autorités administratives, début recherche forestière avec groupe forestier de l'INEAC et création Arboretum Ruhande en 1934
- 2. Après indépendance (1962): Service forestier au sein Ministères (Division, Direction et Direction Général), beaucoup d'institutions gouvernementales (services), Projets de reboisements (+20), liste d'actifs pour la période.

Cadre légal et gouvernances des ressources forestières (suite)

- Après guerre et génocide: Service forestier Ministères (Division, Direction et SF), Réforme administrative et processus de décentralisation; activités forestières dans les Districts (Service de l'environnement et ressources naturelles, des institutions (ORTPN renforcé, REMA, NAFA, ISAR, UNR- option agroforesterie, ISAE Busogo, RDB, Projets (PAFOR et PAREF), ONGs nationales et internationales, les Actifs de la période: Politique forestière, cartographie et inventaire ressources ligneuses, politique de sharing revenues, PA des parcs, PAFD et processus en cours
- Grands problèmes toutes les périodes: insuffisances ressources humaines en quantité et qualité et encore insuffisances de moyens financiers et matériels

Impacts lois et politiques sur droits de communautés

- **Impacts négatifs : Mis en œuvre de lois et politiques: perception comme contraintes au niveau population (permis de coupe pour boisements supérieurs à 2 ha et tracasserie y relative)**
- **Impacts positifs: politiques forestières avec des principes favorables à la population (association dans le processus de décision, délégation de gestion pour boisements étatiques, développement de la foresterie privés et agroforesterie)**

Niveau de satisfaction avec mise en œuvre processus AFLEG

- **Exécution au niveau national (définition des actions suivant le processus, intégration des actions dans le programmes, obtention d'un appui politique officiel=pas encore)**
- **Réformes législatives et institutionnelles (beaucoup de faits)**
- **Renforcement des capacités (beaucoup de faits)**
- **Information (systèmes de gestion et bases de données = non encore des faits)**
- **Application des lois et actions de suivi (beaucoup de faits)**
- **Ressources fauniques (des faits)**
- **Gestion des forêts (beaucoup de faits)**

Perception du pays par rapport aux efforts fournis par les parties prenantes

- **Début d'entrée dans le processus au niveau des pays de l'EAC**
- **Par ailleurs, pays de l'espace COMIFAC dont le Rwanda est signataire de traité, jusqu'à présent il n'y avait pas eu d'implication**

Actions concrètes et initiatives novatrices entreprises

- **Manifestation d'intérêt pour le processus FLEGT avec les pays de l'EAC**
- **Appuis aux initiatives transfrontalières (Régions des Virunga avec RDC, Rwanda et Ouganda, accord Rwando-Burundais sur la gestion concertée de Nyungwe et Kibira)**
- **Coopération sous-régionale (COMIFAC, CEFDHAC-forum national, etc...)**
- **Coopération internationale (adoption et ratification des conventions en rapport avec protection environnement, etc...)**
- **Gestion des PN suivant des PAG établis en avance**
- **Politique de sharing revenus avec population**
- **Conservation à base communautaires des parcs et autres aires protégées**

Points critiques et actions prioritaires à moyens termes

- **Réforme législative et institutionnelle: Réforme foncière prévoit terres marginales comme terres forestières; contraintes avec la démographie (338 habitants/km²)**

- **Réforme administrative et processus de décentralisation: ressources humaines avec faibles capacités pour la mise en œuvre de la politique forestière adoptée (niveau secteur encore critique)**
- **Priorités à moyens termes: programme formation de base et professionnelle**
- **Application des lois et systèmes de contrôle: implication des services étatiques , organisations de la société civile et secteur privé à grande sur base des indicateurs bien définis (police, ONGs, etc...)**

Niveau de satisfaction vis-à-vis des intérêts et obligations mutuelles des parties

- **Expérience a montré que le processus AFLEG trouve une appropriation différente chez les parties prenantes. Donc bien préciser la couche de la société de référence (société civile, société privé, administration, Exécutif et Parlement, population, etc...)**
- **Augmenter niveau de satisfaction: implication et concertation avec les parties concernées**

Financements internes et externes

- **Financements internes:**
 - niveau national :FFN avec redevances, ventes produits pour boisements étatiques, frais de permis de coupe et transport des produits forestiers, taxation diverse, Mais problèmes de rentrées de fonds avec faibles de suivi-contrôle, études anciennes avait confirmés beaucoup de potentialités pour le FFN pour assurer l'autofinancement
 - niveau District prévision de FFD,
 - Autres : mis en œuvre de la politique de Sharing revenus de l'ORTPN pour les activités de conservation durable
- **Financements extérieurs : Révision de l'ancienne loi forestière (PAFOR/BAD, PAREF/Belgique et CARPE/USAID); Aires protégées de massifs des virunga (RDC, Ouganda et Rwanda) avec Royaume des Pays-Bas)**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- **Beaucoup d'initiatives FLEG au Rwanda malgré la méconnaissance du Jargon**
- **FLEG est une gde opportunité pour une meilleure gouvernances et mise en œuvre du cadre légal existant pour la gestion des ressources forestières; donc profiter des expériences des pays de la COMIFAC et participer aussi dans le processus FLEGT en cours dans l'EAC**
- **Campagne d'information et d'explication du processus FLEGT encore nécessaires**
- **Connaître et maîtriser les mécanismes de financements associées au processus AFLEG**
- **Pour la bonne suivi du processus, établir un Point focal FLEGT au Rwanda**

- **Loi forestière comme bon outils de mise en œuvre du processus FLEGT, l'actualiser en tenant compte des inadéquations existantes qui ont été relevées**
- **A l'exemple de la politique de Sharing revenues de l'ORTPN, promouvoir des mesures incitatives pour les services environnementaux;**
- **Intéressant de pouvoir suivre et évaluer les réformes mises en place et les résultats du processus de décentralisation pour mieux mesurer les impacts sur la gestion des ressources forestières**

FIN

ANNEXE 4**Problématique de la mise en œuvre de la politique et lois en matière de gestion forestière au Rwanda**

**Par NYAMARERE Jean Claude
 Directeur Général ai du National Forestry Authority
 (NAFA) Kigali, le 23 Avril 2009**

Introduction

- **Superficie du Rwanda: 26 338 km²**
- **Population: 8 128 553**
- **Densité: 312 habitants/km²**
- **Couverture forestière national: 527863Ha i.e.20.05%**

Le contexte général du secteur forestier au Rwanda

- **La pratique de la foresterie au Rwanda date des années 1924, 20 000 ha de boisement ont été créés entre 1924 et 1962.**
- **1962-1990: Grands programmes de reboisement et d'arborisation appuyés par des bailleurs de fonds**
- **Février 1989: Promulgation de la loi forestière**
- **La superficie boisée est passée de 20 000 ha à 247 500 ha (augmentation de 800% en l'espace de 14 ans)**

Le contexte général du secteur forestier au Rwanda (suite)

- **1991-1994: Le dynamisme du secteur forestier a ralenti (guerre, génocide)**
- **1993: Essais d'élaboration d'une politique sectorielle forestière**
- **1995: Reprise économique et du Secteur forestier: Beaucoup d'instruction du Ministre pour adapter la loi forestière à la nouvelle situation**
- **Le déficit en bois: 6,713 millions m³ (1995)**

Le contexte général du secteur forestier au Rwanda (suite)

- **Mars 2004: Adoption de la Politique Nationale des Forêts par le Conseil des Ministres**

Les défis de la mise en œuvre de la loi et de la politique forestière

- **La pression démographique et l'exiguïté des terres arables**
 - .Energies domestiques
 - .Terres arables
 - . Habitat groupé
- **La sous estimation de l'importance économique des forêts**

Les défis de la mise en œuvre de la loi et de la politique forestière (suite)

- **Le sous financement du secteur forestier**
- **Le déficit budgétaire des administrations locales**
- **La faible connaissance de la politique, de la loi et des instructions forestières**
- **La politique et la loi forestière pas bien adaptées à la situation du moment**
- **La faible capacité institutionnelle**
- **L'accès aux semences forestières limitée**

Mesures prises pour faire face aux défis

- **Encourager et vulgariser la pratique de l'agroforesterie, le sylvopastoralisme et la foresterie urbaine**
- **Faire des études sur l'importance économiques des forêts et les diffuser**
- **Elaborer une stratégie de communication du secteur forestier au Rwanda**
- **Amélioration de la gestion du Fonds Forestier National et réforme de l'arrêté présidentiel l'institua.**

Mesures prises pour faire face aux défis (suite)

- **Mise en œuvre des articles de la loi forestière institua les fonds forestiers des Districts.**
- **Réforme de la loi et de la politique forestières**
- **Renforcer la coopération régionale et internationale**
- **Amélioration de la gestion des boisements publics par l'intermédiaire des opérateurs privés capables de les valoriser**
- **Appuyer la centrale des graines forestières de l'ISAR et étudier les modalités de privatiser d'une manière responsable la commercialisation des semences.**
- **Renforcer la surveillances des activités d'exploitation et de transport des produits forestiers**

- **Merci**

ANNEXE 5**POLITIQUE&GOUVERNANCE FORESTIERE AU RWANDA**

Présenté par : HABIMANA Claudien - Directeur PAREF
Kigali, 23 Avril 2009

Plan de la presentation

1. Problématique forestière au Rwanda
2. Objectifs de la politique forestière
3. Stratégies de mise en oeuvre
4. Institutions du secteur forestier

Problèmes du secteur forestier**La Surexploitation des forêts**

- ✚ Insuffisance des ressources forestières (Increasing demand in concert with growing population >96% energy dependence on wood)
- ✚ Gaspillage du bois et des produits forestiers
- ✚ Coupe illicites et anarchiques des forêts

Sous-estimation de la valeur économique du bois

- ✚ Insuffisance des données sur la valeur économique du bois et produits forestiers
 - ✚ Commerce informel des produits forestiers;
 - ✚ Fonctions environnementales non prise en compte dans l'économie nationale
- Sous-estimation de la valeur économique du bois
- ✚ Insuffisance des données sur la valeur économique du bois et produits forestiers
 - ✚ Commerce informel des produits forestiers;
 - ✚ Fonctions environnementales non prise en compte dans l'économie nationale

Mauvaise distribution des forêts dans le pays

- ✚ Les grandes superficies localisées sur le long de la Crête Congo – Nil (Province de l'Ouest)
- ✚ Province de l'Est caractérisée par les sécheresses prolongées- échec de reboisement
- ✚ Insuffisance dans la vulgarisation forestière
- ✚ Techniques de plantation inadéquates

Ressources forestières insuffisantes par rapport aux besoins de la population

- ✚ Beaucoup de familles sans boisements. En moyenne 1/15 Ha par famille, i.e 0.059 Ha
- ✚ Foresterie sans objectifs clairement définis
- ✚ Monoculture : Eucalyptus, Pinus

Utilisation inadéquate des ressources forestières

- ✚ Insuffisance des technologies appropriées de transformation du bois;
- ✚ Exploitation des boisements imatures;
- ✚ Mauvaises gestion des boisements(entretien)
- ✚ Boisements suranes.

Insuffisance des Terres à reboiser

- ✚ Objectif d'atteindre 30% de la superficie nationale couverte par les forêts en 2020
- ✚ Besoin de reboiser environ:400.000 Ha additionnels
- ✚ Accroître la productivité jusqu'à environ 15m³/ha/an
- ✚ Reboisement sur des terres marginales

Sous financement du secteur forestier

- ✚ Environ 100.000.000 Frw in 2003, +/- 450.000.000 Frw in 2008
- ✚ Seulement deux projets après 1994;
- ✚ Insuffisance des investissements privés dans le secteur forestier

II- Objectifs / Actions

Objectif global: Faire de la foresterie un des piliers de l'économie et de la viabilité écologique nationale

O.S1 : Augmenter et diversifier les ressources forestières nationales

- ✚ Reboiser tous les sites disponibles
- ✚ Promouvoir l'agroforesterie
- ✚ Aménager les ceintures boisés autour des forêts naturelles et des sites sensibles.

O.S 2 : Améliorer la gestion des ressources forestières existantes

- ✚ Inventaires des ressources forestières
- ✚ Actualiser les lois et règlements en matière de gestion des forêts
- ✚ Réhabiliter les forêts dégradées
- ✚ Aménager les forêts naturelles

O.S 3 : Valorisation du bois et produits forestiers

- ✚ Acquérir et diffuser les technologies modernes de transformations du bois
- ✚ Développer les programmes d'extraction des produits forestiers intermediaires et secondaires à grande valeur économiques

O.S4 : Développer la recherche forestière

- ✚ Identifier et conduire des démonstrations sur les espèces de reboisement appropriées

- ✚ Mener des recherches pour prévenir la disparition des espèces autochtones
- ✚ Promouvoir les espèces à haute valeur économique

O.S 5 : Améliorer les capacités institutionnelles

- ✚ Faciliter l'obtention des bourses d'études en foresterie;
- ✚ Enroler suffisamment des forestiers de niveau universitaire.

O.S 6 : Renforcer la coopération sous régionale et internationale en matière de forêts

- ✚ Développer les stratégies communes de gestion des forêts transfrontalières;
- ✚ Echanger des informations et des technologies;
- ✚ Prévenir et gérer el catastrophes communes;
- ✚ Participer aux programmes de mise en oeuvre des conventions internationales.

III.Stratégies de mise en oeuvre de la politique forestière

- Opérationnalisation du NAFA et du FFN;
- Actualisation de la loi forestière ;
- Elaboration du Plan Forestier National;
- Décentralisation progressive de la gestion des ressources forestières;
- Faciliter les investissements dans le secteur;
- Améliorer la coordination du secteur forestier;
- Promouvoir la recherche forestière.

IV.Institutions du secteur forestier

- Ministère des Ressources Naturelles (MINIRENA);
- L'Office National des Forêts - NAFA (Loi No 17/2008 du 20/06/2008);
- Département de la recherche forestiere(ISAR);
- Districts: Service forestier décentralisé;
- Secteurs: Animation et protection des forêts.
- Comité de l'environnement à tous les niveaux.

Merci pour votre attention

ANNEXE 6**Trade of wood products in Rwanda and Transportation**

Par MIHIGO Augustin, Cadre forestier de la NAFA

1. Introduction

Commerce of forest products can be considered at two levels: domestic and international trade. This implies also two types of forest products that are totally different. When you consider domestic market, items look like raw materials; wood products traded present very low added value due to less transformation technology involved. The national forestry law influences this trade through regulation of tree cutting and wood transportation.

Concerning the international trade of forest products, Rwanda trades mainly with countries from Africa and Asia. This commerce is governed by the law regulating exportation and importation of goods at national level; up to date there is no regulation imposed by the forestry law on this commerce. Imported forest products are essentially manufactured industrially and characterized by a high value added. Importation of mahogany sawn timber from neighbouring countries is also observed. The flux of exchange is one way in this domain, Rwanda is almost exporting nothing.

2. Domestic market of forest products

Items concerned in this market are ranked as follows by order of importance:

1. Charcoal
2. Firewood
3. Sawn wood
4. Poles for rural construction

Charcoal is the most traded item between rural area and urban zones, Kigali city being the biggest market in the country.

The South and Western regions are the biggest suppliers of charcoal (more than 90 %) to Kigali City as shown by BEST(Biomass energy supply technology) study carried out in 2008. The Districts of Nyamagabe, Nyaruguru, Rusizi , Ruhango are highlighted in the study as the most producers of charcoal.

2.1. Pricing of charcoal

Fluctuation of charcoal price occurs due to external and internal factors, charcoal price may vary because of seasons or constraint regulations by law in the country. Price of charcoal tends to increase during the rain seasons because lorries don't venture on slippery roads (accessibility) and charcoal makers don't operate regularly. Among external factors we can cite the rise of fuel oil price, the following table illustrates the cases during different periods.

Table 1: Fluctuation of average unitary price per sac (33kg) of eucalypt charcoal

Period	Unitary price to charcoal maker (RWF)	Unitary price to transporter (RWF)	Retailer price (RWF)
February-March 2007	2250	-	-
February-April 2008	3120	5465	6152
April 2009	-	-	6500

From this table we note that the trend of prices tends to rise each year. Trade in fuel wood is among the most important forest products in the sector. According to a recent study carried out in the framework of the biomass energy strategy (GTZ, 2008), the overall market of wood charcoal in the country was estimated in 2008 at 150 000 tons per year for a value of 52.6 million US Dollars, an equivalent of 2 % of the GDP.

This analysis considers that the business generated by the charcoal sub – sector is not negligible since it is of the same magnitude as the overall electricity market (55 million US Dollars) and a little more than the export value of coffee (38 million US Dollars).

2.2. Regulations of internal trade of forest products

The forestry law no 47/1988 of December 1988 provides regulations of domestic wood market in its articles 64 and 81 through imposition of two permits. Article 64 stipulates that any commercial tree cutting requires a cutting permit issued by an authorized officer. Like ways, article 81 provides that anybody transporting raw or manufactured forest products for which nature and quantity are determined by ministerial decree of the Minister in charge, must possess a transport permit established in his name, indicating his domicile, the nature, the weight or quantity of products, their destination, means and date of transport.

A cutting permit regulates directly the commerce of wood product by reducing the offer on the market. A transport permit prevents some fragile ecosystems (eastern zones) from degradation due to over harvesting for commercial purposes.

Despite the fact that the study BEST recognizes these two permits as the efficient tools of safeguarding the environment, it points out that procedures of acquiring them play important role in skyrocketing of the forest products' prices.

For instance a ministerial decree banned the commerce and use in scaffolding of poles in order to reduce accelerated deforestation in 2004. Poles are no longer used in town, they are traded in rural area where they are used in the construction of houses.

3. International trade of forest products in Rwanda

In this domain, Rwanda accuses a deep deficit when you compare its importation and exportation of forest products. It is almost a 100% dependent on the importation to satisfy its needs of manufactured wood products.

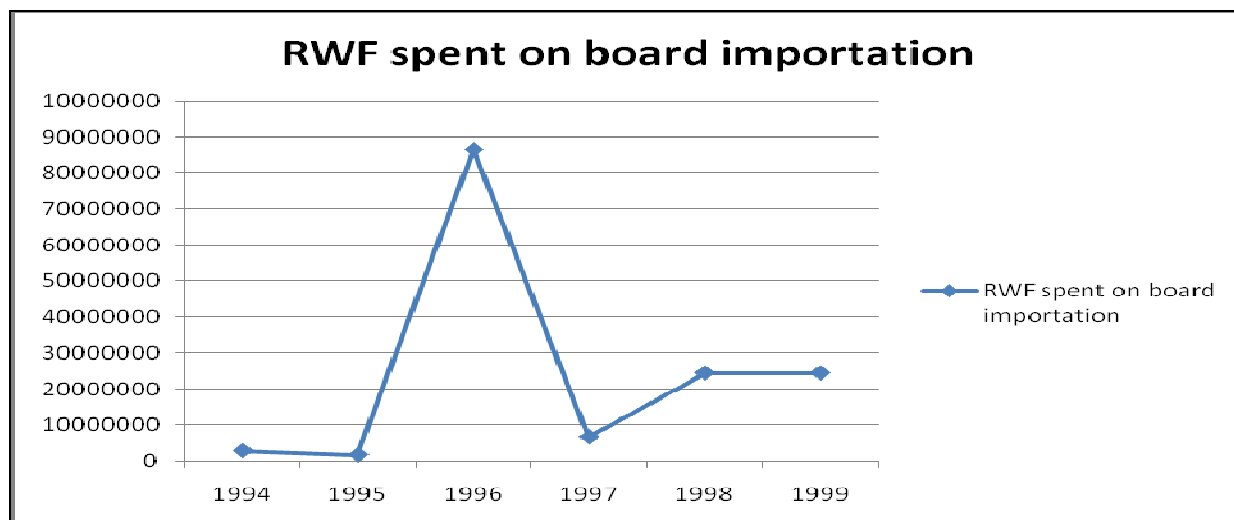
Most imported items include:

1. Papers (white and craft)
2. Try ply board commonly as triplex
3. Particle board
4. Fiber board
5. Luxurious furniture
6. Sawn wood (beams) of Mahogany/Libuyu

A study on forest product in Rwanda in 2000, revealed that exportation of forest products was negligible compared to importation during the period 1995-1999. Rwanda did not export any forest product during the period 1995-1998. Only in 1999 the country was able to handcraft worth 7M mainly to Europe countries. The country spends hundreds of millions in the importations of wood products. Although available data in table 2 and 3 seem outdated, the real trend has no longer changed since 1999, the country may be even more depending on importation and spending much more money actually.

Table 2 : Importation of boards since 1994

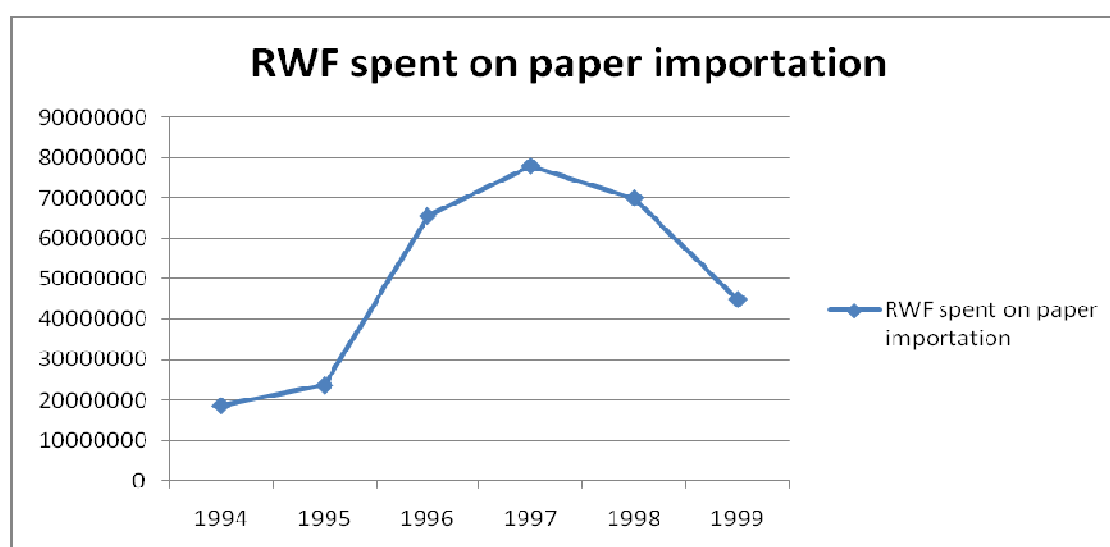
	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Particle board	1666067	1146022	16418344	6680493	15082554	18276627
Fiber board	1200421	613420	70019625	0	9356194	6153626
Total	2,866,488	1,759,442	86,437,969	6,680,493	24,438,748	24,430,253



Source: etude sur les produits forestiers au Rwanda 2000

Table 3: Importation of papers in RWF

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
RWF spent on paper importation	186632958	236637460	656198790	780198000	701013846	449482667



Source: etude sur les produits forestiers au Rwanda 2000

3.1. Origin of forest products

With the adoption of free market policy, Rwanda is now trading with many countries; mainly with African countries (South Africa, Kenya, Uganda, etc) and Asian countries

(China, Indonesia, Thailand etc.)

4. Conclusion

The trade of wood forest products is in deficit for Rwanda because of two main reasons. The forest resources of the Country are limited and their exploitation is hampered by deficient transformation technologies.

ANNEXE 7

**Processus AFLEG au Burundi
Par SABUMUKIZA Savin
Point Focal CARPE/ UICN Burundi
Kigali, le 23/4/2009**

Plan de la présentation

1. Historique de la mise en place des lois forestières au Burundi
2. Ratification et signature des grandes conventions
3. L'implication du Burundi dans le processus AFLEG
4. Les contraintes et les faiblesses dans la mise en application des législations forestières au Burundi.
5. Recommandations issues du 1^{er} Forum National AFLEG.

Historique de la mise en place des lois forestières au Burundi

- Décret loi portant création des parcs nationaux et réserves naturelles promulgué le 3/mars/1980;
- Loi portant code forestier promulgué le 25 mars 1985;
- Loi portant code foncier: le 1^{er} septembre 1986;
- Décret portant création de l'INECN: 5 octobre 1989;
- Loi portant code de l'environnement: 30 juin 2000

Ratification et signature des grandes conventions**Les 3 grandes conventions de Rio:**

- Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;
- Convention sur la Diversité biologique;
- Convention sur la lutte contre la désertification

3. L'implication du Burundi dans le Processus AFLEG**Participation:**

- la réunion préparatoire de la conférence ministérielle sur AFLEG qui a eu lieu à Brazzaville en juin 2002 ;
- la conférence ministérielle sur l'AFLEG qui a eu lieu à Yaoundé en octobre 2003 et au cours de laquelle fut adoptée la déclaration AFLEG ;
- l'atelier régional sur l'application des législations et la gouvernance forestière en Afrique de l'Est à Nairobi au Kenya en octobre 2008.

Le Burundi a souscrit la déclaration AFLEG.**Les contraintes et faiblesses dans la mise en application des législations forestières au Burundi.**

- **Législation forestière lacunaire et manque des textes d'application, d'où difficultés de répression des délits ou infractions;**
- **Insuffisance de collaboration entre le ministère en charges des forêts et de l'environnement et les autres parties prenantes; il arrive quelques fois qu'au sein du même ministère il manque de collaboration entre les services**
- **Concessions de certains boisements domaniaux et Aires protégées par les administratifs territoriaux sans concertation avec les autorités forestières;**

- **L'implication des populations dans la gestion forestière est encore faible;**
- **Au niveau législatif, les textes de lois sont fragmentés, une harmonisation de la législation s'avère nécessaire;**
- **Les alternatives au bois énergie;**
- **Les alternatives aux populations qui vivent au dépend des forêts;**
- **Insuffisances des moyens financiers et matériels;**
- **Insuffisances des ressources humaines en quantité et qualité;**

- **Manque d'intégration des lois forestières dans le code de procédures pénales et inexistence d'un point focal permanent à ce niveau;**
- **Les difficultés des inspecteurs forestiers pour arrêter les délinquants et l'aboutissement des procès verbaux une fois arrivés aux procureurs.**

6. Recommandations issues du 1^{er} Forum National AFLEG

- **Faire respecter les lois existantes;**
- **Réviser le code forestier pour l'harmoniser avec le code de l'environnement et le code foncier en tenant compte des innovations de l'AFLEG ;**
- **Traduire les textes en langue nationale et procéder à leur vulgarisation ;**
- **Poursuivre des actions de sensibilisation à l'endroit des parties prenantes ;**
- **Renforcer la coopération transfrontalière;**
- **Mettre en place un fond national forestier;**

- **Élaboration des textes d'application des codes:**
- ✓ **Revoir l'ordonnance ministérielle de 1989 qui cède les boisements de moins de 10 ha aux communes**
- ✓ **Créer un cadre de concertation des parties prenantes au niveau local et au niveau national**
- ✓ **Rendre opérationnel la commission nationale de l'environnement**
- ✓ **Décentralisation de la gestion forestière au niveau provincial**

Merci pour votre attention!

ANNEXE 8

**PARTENARIAT POUR LA GOUVERNANCE FORESTIERE:
LE BOIS ET SES MEANDRES**

*Par MTANGALA LUMPU NSENGA
Coordinateur d'AFED et Point Focal LLS/RDC-Est*

PLAN DE LA PRESENTATION

1. Situation de la forêt à l'Est de la RDC
2. Instruments disponibles pour la protection des forêts
3. Constats relevés
4. Sites des opérations
5. Recommandations
6. Contribution de LLS/UICN à la restauration de la gouvernance forestière à l'Est de la RDC

Introduction

- Impact de la gestion durable des forêts sur la société aujourd'hui et demain
 - Fonctions du bois dans la vie de l'homme: alimentation, santé et revenu
 - Stratégies participatives pour un meilleur avenir

1.2.1. Objectif général

- La présente présentation a pour principal objectif général de montrer les contraintes du suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) depuis l'adoption le 16 octobre 2003 de la Déclaration Ministérielle.
- 1.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la présentation se propose de :

- illustrer le niveau d'appropriation du processus d'AFLEG par les communautés
- critiquer le niveau de satisfaction de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'AFLEG
- relever les perceptions de la RDC en ce qui concerne la Déclaration ministérielle d'AFLEG
- identifier les perceptions concrètes et stratégies novatrices
- proposer des recommandations
- Identifier la contribution LLS au processus

Situation des forêts sur terrain en RDC-Est

Menaces:

- Forte dégradation des forêts naturelles et des forêts de plantation
- Forte pression sur les ressources naturelles dans les forêts des communautés et des aires protégées par l'exploitation illicite
- Absence d'inventaire forestier et de documentation de référence

Opportunités:

- Grande diversité des essences à usages variés
- Présence de la loi forestière et ratification de plusieurs conventions internationales (Convention sur la Biodiversité , Convention sur les changements climatiques , Convention sur la lutte contre la désertification , Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des ressources naturelles, l'Accord International sur les bois Tropicaux , Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction de 1973 du CITES, etc.)
- Activités intenses de nombreux partenaires du secteur forestier sur terrain

Instruments disponibles

- Les textes légaux basés sur le Code Forestier, le Code Minier et le Code Foncier pour la réglementation
- Les services techniques de l'Etat du secteur forestier pour vérifier l'application de la loi
- Divers rapports des acteurs et partenaires impliqués dans le monitoring



Constats relevés

- Résurgence de nombreux exploitants illicites sans dossiers d'exploitation
- Non paiement des redevances forestières à l'Etat, irrégularité marquée par l'impunité
- Non déclaration des données statistiques sur les activités forestières
- Ignorance de la mercuriale du bois par les exploitants

- Absence de concertation sur la filière bois entre propriétaires, exploitants, exportateurs, transformateurs et recycleurs
- Fraude généralisée dans le secteur bois avec complicité multiforme et organisée créant la difficulté de filature
- Blocage de toute initiative visant la réorganisation du secteur: cas du marché à Oïcha
- Manque d'équipement et de motivation des services étatiques pour le monitoring

Sites actifs des opérations

- Villes: Beni, Butembo et Goma
- Agglomérations:
 - Eringeti, Kasindi/Lubiriya, Mabalako, Mangina, Nobili/Kamango, Oïcha en *Province du Nord-Kivu*
 - Mambasa en *Province Orientale*

Recommandations pour le contrôle (1)

Accélérer la publication des mesures d'application du Code Forestier (19 sont actuellement promulgués)

- Former, motiver et équiper les contrôleurs vérificateurs
- Organiser en regroupements (associations) et sensibiliser les exploitants et exportateurs du bois au respect de la loi
- Structurer les comités locaux des parcs à bois et des marchés de bois
- Institutionnaliser le cadre de concertation en impliquant toutes les parties prenantes au processus (niveaux local, national, régional et international) de la filière bois: mettre ensemble ceux qui cultivent, ceux qui coupent, ceux qui transportent, ceux qui transforment et ceux qui recyclent le bois de la source jusqu'à l'utilisation finale.

Exemple à renforcer: atelier multi-acteurs du Ministère ECNT à Kinshasa le 21/02/2009 sur le commerce et l'exploitation des ressources forestières destinées à l'exportation:

- *Vulgariser les statistiques officielles et officieuses de l'exploitation/exportation du bois*
- *Identifier et Dissuader les réseaux de fraude de la filière bois, puis Mettre en place les mécanismes de répression par la filature*

Recommandations pour le contrôle (2)

- Institutionnaliser la certification du bois pour:
 - La gestion forestière durable
 - La légalisation des origines du bois
 - Le respect des chartes de qualité et des labels
 - L'attestation des essences et de la provenance

N.B.: La surveillance de l'impartialité des cubeurs vérificateurs et le contrôle de la traçabilité de la forêt à la distribution sont des outils

- **Certifier les outils et les modes de coupe, de transport, de transformation et de recyclage (tronçonneuses ou machines sophistiquées, grumes ou bois scié, industries)**

Merci. Thank you. Murakoze. Aksanti



ANNEXE 9**FOREST LAW ENFORCEMENT, GOVERNANCE AND TRADE (FLEGT)****National Workshop, Kigali 23 April 2009, MINIRENA Meeting room****LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	Noms et Prénoms	Institutions	Adresse (E-mail ou Tél.)	Catégorie
1	SAFARI Patrick	Directeur de la Planification et Renforcement des Capacités/MINIRENA	Sapatrik2003@yahoo.fr 0788300126	Administration
2	NDIKUMAGENGE Cléto	UICN -PACO	cleto.ndikumagenge@iucn.org +23775296082	Société civile
3	NYAMARERE Claude	Directeur Général ai de la NAFA	nyamarere@yahoo.fr 0788648568	Administration
4	RUZIGANDEKWE Fidèle	Director of Conservation in Tourism and Conservation Agency/ RDB	ruziga@rwandatourism.com 0788306910	Administration
5	KISIO Humphrey	Tourism and Conservation Agency /RDB	0783375105	Administration
6	NSENGIMANA Serge Joram	ACNR	nsengimanaserge@yahoo.fr 0788530015	Société civile
7	MIHIGO Augustin	NAFA/MINIRENA	Amihigo2001@yahoo.fr 0783017896	Administration
8	MPAYANA Raphael	PAB/REMA/MINIRENA	rmpayana@gmail.com 0788355616	Administration
9	MUKAKAMARI Dansilla	ARECO	Arecorwa@yahoo.fr 0788521732	Société civile
10	BIZIMANA Frédéric	NAFA/MINIRENA	bafreyinga@yahoo.com	Administration
11	MTANGALA Lumpu	AFED/RDC	mtangala@yahoo.fr	Société civile
12	SABUMUKIZA Savin	CARPE/UICN/BURUNDI	sabumukiza@yahoo.fr	Société civile
13	MUSAFILI Rose	ORINFOR	musafilirose@yahoo.fr	Administration
14	RWIKIRIZWA Athanase	PAFOR	athanaserwiki@yahoo.fr 0788623354	Administration
15	HABIMANA Claudien	PAREF	habi_claudien@yahoo.fr 0788301375	Administration
16	GASHAYIJA Justin	ADARWA	0788303988	Secteur privé
17	NSHIMIYIMANA Gonzague	ADARWA	adarwa@yahoo.fr 0788635192	Secteur privé
18	MUSHIMIYIMANA Samuel	Association Transporteurs Produits forestiers	0788539141	Secteur privé
19	UMUTESI Cécile	Journal IZUBA RIRASHE	0788600229	Secteur privé
20	BUHIGIRO Patrick	Journal IZUBA RIRASHE	05148665	Secteur privé
21	GATERA Stanley	Journal NEWTIMES	0783664450	Secteur privé
22	GAHIGI Moses	Journal NEWTIMES	0788353860	Secteur privé
23	GAKUBA Christine Aloys	MININTER	05129925	Administration
24	NYIRATUZA Madeleine	GAT/GACP	Kethe1@yahoo.fr 0788852401	Société civile
25	MUHAYIMANA Janvière	Forest Extension Officer NAFA	0788682491	Administration

26	NUMUKOBWA M. Ange	Stagiaire NAFA	0788532326	Administration
27	NIYONSENGA Michel	TNT/IZUBA	0788620170	Secteur privé
28	XHILI Jian	Bamboo Project	0783152364	Société civile
29	MUNYANSANGA Frédéric	MINIRENA	fmunyansa@yahoo.fr 0788479656	Administration
30	NIYONTEZ Eraste	APER	niyeraste@yahoo.fr 0788511389	Société civile
31	UMULISA Eugène	MINIRENA	eumulisa@yahoo.fr 0788749799	Administration
32	NGIRABANZI Laurien	ENAFOR	0788415481	Secteur privé
33	SAFI Rose	ARDI	-	Société civile
34	MUGEMANA J. M.V.	Consultant Juriste	jmvmugemana@yahoo.fr 0788300325	Secteur privé
35	SERUBIBI Sother	FAO	0788597861	Société civile
36	MUKAMURENZI Gaudence	MINICOM	Gaudence1973@yahoo.fr 0788531239	Administration
37	USENGUMUREMYI Maximilien	MINECOFIN	usengumuremyi@yahoo.fr 0750268784	Administration
38	MUTABAZI Albert	Agent ADARWA	0783493910	Secteur privé
39	MUVARA Eric	CITY RADIO	0788888108	Secteur privé
40	NDUTIYE Florent	RADIO 10	0788442474	Secteur privé
41	KAREGIRE Aimé-Yvan	RRA/CUSTOMS	Aime_yvan@yahoo.fr 0788533366	Administration
42	KABERA Emmanuel	REMA	0788510733	Administration
43	UMUHOZA Jeanne d'Arc	MINIRENA	0788413931	Administration
44	KANKUYU Odette	MINIRENA	0788451745	Administration
45	NGABONZIZA Prosper	APER/ASSISTANT	0788751132	Société civile
46	NYIRAMANA Rose	Journal Imvaho Nshya	0788350307	Administration
47	KAREGA Joseph	RADIO RWANDA	0783301680	Administration
48	UMUTESI Carine	TELEVISION RWANDAISE	0788754884	Administration
49	KAYIRANGA Claude	TELEVISION RWANDAISE	-	Administration
50	KAYIRANGA Théomille	Journal la NOUVELLE RELEVE	0788485571	Administration
51	HABIYAMBERE Thaddée	CARPE/UICN	habiyabereth@yahoo.fr 0788501844	Société civile